

RAPPORT MORAL, DE GESTION et D'ACTIVITES 2023

Chers amis,

Chers amis chasseurs,

Quel plaisir de nous retrouver enfin, pour notre traditionnelle Assemblée Générale Annuelle. Je voulais commencer mon rapport moral par des remerciements qui s'adressent à l'ensemble du personnel de la fédération qui œuvre chaque jour dans l'intérêt de la chasse et des chasseurs et je peux vous dire que la tâche n'est pas facile...

La chasse est un mode de vie, une tradition inscrite dans notre culture. Alors à tous ceux qui veulent nous attaquer, nous limiter, nous interdire... JE DIS NON !!! et je me battraï, nous nous battons contre cela !!! Soyons fiers de ce que nous sommes, soyons fiers d'être chasseurs.

Le ton est donné. Si je débute mon rapport moral par ces quelques phrases c'est que les sujets que je vais aborder par la suite ne vont pas, pour certains, dans le sens de l'histoire. L'heure est grave et nous devons faire front. Les sujets d'actualités ne manquent pas mais je vais essayer d'être clair et concis.

Avant d'entamer mon traditionnel tour d'horizon des moments clés de l'année, je voudrais m'attarder sur UN sujet d'actualité important, majeur je dirai : **la fin programmée et annoncée des chasses traditionnelles aux matoles et aux pantés dans les départements du Sud-Ouest**. Vous me direz à quoi bon se préoccuper de cela : nous ne sommes pas ou peu concernés. Et bien non, chers amis chasseurs, **NOUS SOMMES TOUS CONCERNES !!!** parce que tôt ou tard c'est la chasse en palombière qui sera mise au pilori par une poignée d'anti-tout qui n'a de cesse de nous attaquer et qui obtient, systématiquement, les faveurs de l'Europe. CELA SUFFIT !!! Et oui, Mesdames et Messieurs, ne vous en déplaise, c'est bien la commission européenne qui s'attaque à notre patrimoine rural !

Nous avons pourtant fait un tour de force avec notre rassemblement du 18 septembre 2021 qui nous a rassemblé autour d'une cause commune. S'en est suivi un scénario digne des plus grands films du cinéma : l'autorisation de chasser donnée le 12 octobre 2022, le 21 octobre 2022 tout s'effondre par une nouvelle suspension des arrêtés par le Conseil d'Etat sous la pression de la LPO. Oui, la LPO qui n'a toujours pas compris le fondement de nos structures... Et cela continue par un avis motivé de la Commission Européenne pour un rapport en manquement sur certaines chasses. **Cela ne s'arrête pas là tant les inepties écrites par la haute autorité Européenne sont nombreuses : on y apprend notamment que les chasses traditionnelles sont des modes de capture massives, non sélectives. C'est vrai qu'avec un petit carré de grillage de 22 cm de côté (matole), on peut facilement imaginer une arme de destruction massive. MAIS OU VA-T-ON ?????**

Mesdames et Messieurs, chers amis, nous sommes à un tournant de notre activité mais qui malheureusement ne va pas dans le sens des traditions, de la ruralité et de la nature que nous défendons, que nous protégeons...

Je rappelle ce que je disais déjà l'année dernière : vous comprendrez que la société d'aujourd'hui, poussée par des anti-tout, n'est généralement pas enclin à défendre une pratique qui jadis, a permis à la civilisation d'évoluer passant du chasseur-cueilleur, au temps de la préhistoire, au chasseur-acteur de la biodiversité. Et nous sommes, en Dordogne, plus que jamais, proche de l'histoire de l'humanité.

C'est pour cela que nous vous proposons de voter une motion commune aux départements du LOT ET GARONNE, de la GIRONDE, du GERS, des PYRENEES-ATLANTIQUES. Je laisse Yves CHETANEAU, 1^{er} vice-président de la fédération a en donner la lecture.

(lecture). Merci Yves, je vais vous demander de voter cette motion. **Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?**

Autre sujet et pas des moindres, et qui nous concerne tous, **la sécurité à la chasse**. Il y a un peu plus d'un an, le 8 mars 2022, j'étais auditionné au Sénat suite à la pétition lancée par le collectif « un jour, un chasseur » ayant obtenu plus de 100 000 signatures. Je tiens à ce sujet à remercier notre sénateur M. Serge MERILLOU, ancien chasseur, qui a été à nos côtés, à notre écoute tout au long de la mission sénatoriale sur la sécurisation à la chasse. Il a été d'un grand soutien ! Merci M. MERILLOU.

Nous avons établi un rapport des mesures mises en place en Dordogne pour la sécurité à la chasse qui reste un sujet primordial et extrêmement important. Oui chers amis, la sécurité à la chasse c'est avant, pendant et après la chasse... ne pas tirer est aussi un acte de chasse, surtout si toutes les mesures de sécurité ne peuvent pas être assurées. Je compte sur vous !

La chasse est une activité légale et pratiquée par près d'un million de chasseurs. C'est aussi l'activité la plus encadrée, inscrite dans le Code de l'Environnement. Bien que la mission soit née à la suite d'un accident tragique, elle a eu aussi le mérite de montrer que les chasseurs n'ont pas attendu un drame pour agir. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, nous avons divisé par 4 le nombre d'accidents de chasse en 20 ans et dans le même temps nous avons multiplié par 5 le nombre de coups de feu pour faire face à une explosion des populations de grand gibier.

Je le disais, la chasse est une activité déjà très encadrée, mais le plan sécurité proposé par la Secrétaire d'Etat à la Transition Ecologique, Bérangère COUILLARD, vient encore alourdir la « facture » de contraintes, de missions que les fédérations ont déjà. Sur la formation sécurité décennale et le volet pratique souhaité par le gouvernement, je me réjouis de cette mesure parce que nous le faisons déjà. Souvenez-vous, nous venions au plus près de chez vous sur la base du volontariat. Et bien ce sera désormais, si cela est voté, rendu obligatoire dans un délai

de 10 ans, quid de ceux qui l'ont passé en distanciel ? quid de la date de début de cette mise en œuvre ? Nous devons attendre les directives.

Sachez qu'il faut souligner EN PREMIER LIEU et au-delà de l'imposition de nouvelles règles, que vous avez vous-mêmes, par vos efforts, par votre rigueur réussi à baisser les accidents de chasse. Alors ne baissez pas la garde, prenez les bonnes décisions même si ces dernières vous imposent d'exclure de vos sociétés de chasse celles et ceux qui ne respecteraient pas les règles.

En Dordogne et parce que la sécurité est primordiale, je vous le martèle chaque année, votre fédération mettra tout en œuvre et fera son possible pour rendre plus digestes les règles qui nous seront imposées, sans financements dédiés, mais cela vous l'avez compris.

Au niveau national, je vais vous parler de la loi d'indemnisation des dégâts. Souvenez-vous l'an dernier, l'avis du Conseil Constitutionnel la valide en l'état. Devons nous rappeler qu'elle existe depuis 1968 !! et nous déplorons tous cette situation. Cependant, une bonne nouvelle sonne à notre porte : le Président de la République, Emmanuel MACRON, a inscrit dans le plan de résilience mis en place par l'Etat, une aide à l'indemnisation des dégâts de grand gibier qui se traduit par un fond de 20 millions d'euros, pour faire face à l'envolée du prix des céréales liée à la guerre en Ukraine. Ces 20 millions ont été intégralement reversés au monde agricole.

S'ajoute à cela une enveloppe complémentaire de 60 millions d'euros sur 3 ans pour atteindre un objectif commun chasseurs/agriculteurs de réduction des surfaces de dégâts de grand gibier. De vrais moyens vont être donnés aux chasseurs pour atteindre cet objectif avec une boîte à outils mise à disposition des fédérations et des services de l'Etat pour enclencher des leviers jusqu'ici prohibés. Nous devons néanmoins attendre la promulgation des textes réglementaires. Nous pourrions envisager de mettre en œuvre ces mesures dès la prochaine saison 2023/2024.

Nous avons donc 3 ans pour prouver notre légitimité dans la régulation des espèces et notre volonté de faire baisser les dégâts de grands gibiers. Cette période va aussi servir à rouvrir le débat sur la loi d'indemnisation qui n'est plus en phase avec les contraintes d'aujourd'hui : érosion du nombre de chasseurs, urbanisation grandissante...

Dans **l'actualité nationale**, je ne peux pas passer sous silence, le projet de loi sur la chasse, proposé par le député écologiste Charles Fournier dans lequel il est demandé, une nouvelle fois, l'interdiction de chasser le dimanche. C'est l'arlésienne, ça revient de temps en temps. Quoi vous dire ? et bien qu'il faut se mobiliser. Nous vous l'avons dit lors de nos traditionnelles réunions de secteurs : répondez aux pétitions, aux sondages que nous vous faisons passer. Nous pourrions ainsi prouver que malgré les coups bas, les attaques, NOUS SOMMES LA, PRESENTS et que la chasse est une nécessité, une culture, un engagement. Nous devons prouver maintenant que ce que nous faisons est utile, que la chasse n'est pas l'instigatrice

d'une perte de biodiversité, de l'extinction d'espèces comme cela peut être martelé par les associations de protection de la nature.

Chers amis, la chasse est devenue un sujet médiatique permanent ou tous les coups sont permis. C'est dans cet esprit, que nous devons, plus que jamais expliquer notre pratique et combattre le sentiment de peur qui est instauré par ce matraquage permanent.

Nous devons mener ce combat ensemble !

Chers amis(es), les temps sont durs mais c'est sans compter sur les chasseurs qui font feu de tout bois pour sortir vainqueurs de l'horizon sombre qui leur est tracé. Sur ces sujets et bien d'autres, parce qu'il y en aura d'autres, croyez-moi nous n'avons pas dit notre dernier mot. Nous nous battons au côté de la FNC pour faire évoluer les lois et réglementations qui pèsent sur les chasseurs tout en gardant la main sur les sujets.

Sur le plan régional, je vous invite à consulter le site internet de la FRC Nouvelle Aquitaine www.chasseur-nouvelle-aquitaine.fr pour y consulter les projets et dossiers suivis par Dorian BARBUT, Valérie COHOU et Philippe MOURGUIART. Qu'ils soient remerciés pour leur travail et leur investissement sur les sujets si nombreux et complexes.

En DORDOGNE, nous pouvons être fiers de ce que nous sommes. **Sur la sécurité**, je voudrais juste ajouter que ce sujet concerne TOUS LES CHASSEURS et je sais aussi que nous avons du mal à mobiliser les plus réfractaires à toute réglementation et à toute contrainte. A ceux-là, je voudrais leur dire : ça n'arrive pas qu'aux autres. Il est important que TOUS LES CHASSEURS l'intègrent, jeunes comme anciens. Prenons l'exemple du permis de conduire, si nous devions le repasser tous dans cette salle, combien l'auraient ? Nous avons la chance de cette « remise à niveau » profitons-en pour montrer le bon exemple et atteindre le zéro accident. **Je compte sur vous pour redoubler de vigilance.**

Autre sujet important, le rôle des chasseurs **dans la veille sanitaire du département**. Vous l'aurez compris, je parle de notre rôle actif dans la lutte contre la tuberculose bovine au côté des agriculteurs/éleveurs qui sont les plus touchés. J'en profite pour remercier les services de l'Etat, la DDETSPP, pour la prise en charge financière, pour la saison prochaine, des bracelets SANGLIER dans la zone tuberculose. Notre rôle se traduit par deux axes majeurs : la collecte des déchets de venaison et le suivi par buvard sur l'espèce sanglier.

Le premier axe sur **la collecte des déchets de venaison**, nous avons sollicité, avec l'appui de M. le Préfet, les communautés de communes pour la prise en charge financière de la moitié du coût de collecte supporté par les chasseurs (plus de 117 000 € pour l'exercice 2021/2022). Seules 10 communautés de communes ont répondu favorablement à notre demande ; (2 d'entre elles) pour une année sur 20 communautés de communes que compte le département. Qu'elles en soient remerciées vivement. Nous pouvons les applaudir (*applaudissement*). Nous espérons que les autres suivront prochainement pour aider les chasseurs, qui ont été à l'initiative de cette collecte depuis 2011.

Le deuxième axe sur le **suivi par buvard** est effectué par échantillonnage pour détecter des sangliers qui seraient positifs à la tuberculose. Ceci explique que vous n'êtes pas tous sollicités. Je remercie les chasseurs pour leur participation active et nous répondons favorablement chaque année au retour du nombre de buvards suffisants pour en tirer des enseignements.

Parmi les nouveaux projets de la FDC 24, pour ce début d'année 2023, nous avons besoin de vous pour développer une filière venaison. Tout d'abord, **l'enquête sur la filière venaison**. Nous l'avons évoqué lors de nos réunions de secteurs. Il s'agit de quantifier le volume disponible pour étudier et espérer l'arrivée d'une filière venaison. Pourquoi ? et bien tout d'abord pour sécuriser ce qui se fait déjà dans certaines sociétés de chasse, pour permettre de développer une filière demandée par le monde cynégétique et enfin, contrer les importations de pays d'Europe de l'Est. Il faut savoir que 80% de la viande de gibier vendu sur le territoire provient d'élevages de ces pays. Nous savons tous les qualités gustatives de cette viande, autant en distinguer un label Périgord dans un esprit du consommé local. Merci de répondre à l'enquête qui vous a été envoyée.

Afin de nous aider dans cette démarche, avec le concours du CFA de Boulazac et la cité du goût et des saveurs, représentée par M. GOURAUD, nous avons créé des ateliers cuisine dispensés par les professeurs du CFA. Merci à M. GOURAUD et ses équipes pour ce beau partenariat. Il s'agit de permettre aux jeunes apprentis de se familiariser au gibier qui fait partie de leur enseignement. Nous vous avons adressé un questionnaire en ce sens pour que vous puissiez participer. Car on sait tous que la viande de gibier, une fois distribuée n'est pas cuisinée et donc non consommée. La première journée s'est déroulée le 8 mars dernier et a été un franc succès. Cet atelier était dédié à la découpe du gibier. La force de ce partenariat réside dans la possibilité de s'adapter à vous, à tous. Je vous laisse regarder le teaser de ces ateliers qui sera mis sur notre site internet. N'hésitez pas à vous inscrire, inscrire vos amis, voisins, propriétaires...

Teaser

Depuis la réforme de la chasse en 2019, vous avez, je pense, bien apprivoisé un nouveau terme les **ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE**, plus communément appelée **L'ECO CONTRIBUTION**. Je ne vais pas trop m'attarder sur le sujet qui sera largement présenté au travers de films qui vont retracer ce que nous avons réalisé. Je vous avoue que je reste très dubitatif sur ces dossiers qui demandent un investissement humain important mais aussi et surtout une validation de la FNC et de l'OFB... et là je vous laisse imaginer aisément la suite !! Bref... Je profite de ce rapport pour souligner le travail de la société YMOTION, représentée par Fabrice YOUBI qui nous a préparé ces films. Merci à lui.

Je voudrais évoquer avec vous le **petit gibier**. Nous n'avons plus le petit gibier naturel d'antan... certes. Mais pour avoir du petit gibier, il faut aussi un minimum d'investissement... des chasseurs et des piégeurs. Nous pourrions imaginer un retour de ce gibier naturel mais pas sans y mettre les moyens. Votre fédération a souhaité travailler sur ce sujet avec un

stagiaire dédié, Kévin CRUZ, qui vous a récemment envoyé un premier questionnaire dans le but de dresser un constat de l'état de la petite faune à l'échelle locale, mais aussi d'évaluer le degré d'implication des associations dans l'entretien de leur territoire. Et oui, pour réimplanter une souche de petit gibier sauvage, je ne vous apprend pas qu'il faut que votre territoire y soit favorable. Vous trouverez dans le rapport fédéral, qui vous a été remis à l'entrée, l'ensemble des éléments. Alors chers amis chasseurs de petit gibier, nous ne vous oublions pas ! Sachez que nous serons toujours à l'écoute de vos projets et de vos attentes.

A ce sujet, nous travaillons à la **réimplantation de haies multifonctionnelles** en faveur du petit gibier. Depuis l'année dernière, nous nous félicitons de notre projet qui connaît un franc succès d'autant plus que les établissements scolaires sont associés et répondent favorablement. C'est là où nous avons notre rôle à jouer : montrer ce que nous sommes et ce que nous faisons. En 2021, 8 haies ont été plantées (1500 m de haies soit 3000 arbres, arbustes et buissons), 8 classes ont participé sur 8 communes. Pour cette année, nous comptons 11 haies plantées avec 11 classes allant du primaire au lycée. Il est évident que cette opération est renouvelée chaque année pour une promotion sur l'ensemble du département.

Le grand gibier. Ah oui, et plus spécialement le **SANGLIER**. Que ferions-nous sans cette espèce ? et bien plein de projets parce qu'aujourd'hui la bête noire devient le SUJET qui cristallise toutes les réunions. Une chose est certaine et je vous l'ai déjà dit l'an dernier : **VOUS NE MANQUEREZ JAMAIS DE SANGLIER PAR L'ACCENTUATION DE LA PRESSION DE CHASSE !!** Avec la recrudescence de l'espèce au-delà des seules frontières périgordines, nous ne pouvons plus entendre des consignes de tir, des parties de chasse qui cessent au 28 février ou avant. Ce n'est plus tolérable. Je sais aussi que cette chasse n'est plus une chasse passion mais une chasse contrainte. Chers amis, si vous souhaitez revenir à une chasse passion **IL FAUT BAISSER DRASTIQUEMENT LES POPULATIONS** pour plusieurs raisons : les dégâts faits aux cultures, le réservoir de tuberculose bovine de l'espèce, la veille sanitaire de notre territoire... Alors, même si vous n'êtes pas d'accord avec la pose de cages pièges, il s'agit d'une aide complémentaire aux prélèvements et elle ne supplantera jamais la chasse qui reste le moyen de régulation le plus efficace. Ce n'est pas **LA** solution mais c'est un plus que nous devons utiliser sur certains secteurs.

Il faut également rester vigilant sur la population de CERVIDES qui, dans certains secteurs, a tendance à augmenter fortement. Les attributions « plan de chasse » pour la prochaine saison tiennent compte de cela.

En début de rapport, je vous parlais de défendre les intérêts des chasseurs et cela passe par le recueil de données. Ainsi, lors de la demande de votre validation du permis de chasser par internet ou par courrier, vous allez recevoir **une enquête à l'échelle départementale anonyme** sur vos prélèvements de la saison écoulée 2022/2023. Là aussi, nous comptons sur vos retours pour obtenir des données nécessaires à la défense de nos intérêts qu'ils soient sur les espèces chassables ou les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

Les chasseurs sont présents dans nos campagnes et tant mieux, il en faut ! mais il faut aussi permettre à tout un chacun d'en profiter Vous aurez tout à l'heure une intervention qui me tient à cœur. Nous avons été invités à participer à une journée des randonneurs, organisée par le GPMA (groupement périgourdin des amis de la montagne) présidée par M. FRUCHOUX le 9 octobre dernier. Nous nous devons de répondre favorablement à cette invitation qui prouve que nous pouvons nous entendre. Il aura l'occasion de parler de notre prochaine **convention qui unira nos structures dans le cadre du partage de la nature**. Chers amis chasseurs, amoureux de la nature, chers amis randonneurs, nous pouvons partager la nature dans le respect des uns et des autres, il suffit juste de dialoguer, de se présenter, de faire preuve de civisme et nous en sommes tous capables. Je me félicite que cette convention puisse être signée à l'échelle du département et pourquoi pas l'ouvrir aux autres usagers de la nature comme cela a été fait au niveau national.

Je viens de faire un point sur quelques sujets de votre fédération, je ne peux malheureusement pas tout vous présenter. Je voulais néanmoins attirer votre attention sur le maniement des réseaux sociaux. Ils sont utiles à la diffusion rapide de l'information mais ils peuvent aussi, s'ils ne sont pas bien utilisés, être dévastateurs. Alors soyez vigilants dans vos publications. Nous sommes épiés, nous sommes attendus au tournant alors n'ajoutez pas de grain à moulin avec des images choquantes, des propos injurieux.

Oui la chasse est une culture, un mode de vie. C'est aussi un plaisir, un loisir, une source de petits bonheurs simples.

Alors à tous nos détracteurs et à tous ceux qui veulent nous nuire : Laissez-nous vivre selon nos choix de vie !

Cessez de nous rajouter sans cesse des normes sur des normes !

En résumé, foutez-nous la paix !

Alors mes amis, ce n'est pas le moment de baisser les bras et de renoncer à ce que nous sommes, à ces valeurs que nous portons fièrement !

Oui je vous le dis !

Dans un avenir pas si lointain, être chasseur, être pêcheur, être agriculteur, être éleveur sera valorisé par la société qui nous entoure.

Merci pour votre engagement, merci de porter la chasse Périgordine et plus à bout de bras, chaque jour, sur tout notre territoire.

Merci à nos différents partenaires, les services de l'Etat, la DDETSPP, la DDT tout particulièrement, qui sont à nos côtés à chaque instant.

Merci à tous ceux qui œuvrent pour la chasse. Le président, Michel AMBLARD